



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif

Exercice 2017

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	p 3
1.1.	Présentation du territoire desservi	p 3
1.2.	Mode de gestion du service	p 3
1.3.	Estimation de la population desservie	p 3
1.4.	Nombre d'abonné	p 3
1.5.	Volumes facturés	p 4
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	p 4
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels	p 4
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	p 4
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	p 4
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration	p 5
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	p 5
1.10.2.	Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration	p 5
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	p 5
2.1.	Modalités de tarification	p 5
2.2.	Facture d'assainissement type	p 6
2.3.	Recettes	p 7
3.	Indicateurs de performance	p 8
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif	p 8
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	p 8
3.3.	Conformité de la collecte des effluents	p 10
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées	p 10
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	p 10
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation	p 11
4.	Financement des investissements	p 11
4.1.	Montants financiers	p 11
4.2.	Etat de la dette du service	p 12
4.3.	Amortissements	p 12
4.4.	Réalisations 2017	p 12
4.5.	Projets 2018	p 12
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	p 12
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	p 12
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	p 13

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal.

- Nom de la Collectivité : Mairie de SAINT-VALLIER
 - Caractéristique : Commune
 - Compétences liées au service :

Collecte	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Transport	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Dépollution	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Élimination des boues produites	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
 - Et à la demande des propriétaires :
 - Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement Oui Non
 - Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses Oui Non
 - Territoire desservi : SAINT-VALLIER
 - Existence d'une CCSPL Oui Non
 - Existence d'un zonage Oui Non
 - Existence d'un règlement de service Oui Non
- Date d'approbation : 25/02/2014

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie pour les parties « collecte » et « transport » des eaux usées.

Au 1^{er} janvier 2009, la compétence « Traitement des eaux usées et élimination des boues » a été transférée à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, propriétaire de la Station d'Épuration des Eaux Usées sise à St Vallier.

Depuis fin 2008, date de mise en service de la station d'épuration, cette dernière a de très bons rendements épuratoires, conformes voir supérieurs aux contraintes définies par la réglementation.

La station d'épuration a une capacité de 16 500 Equivalents Habitants. Elle traite les eaux usées de St Vallier, Sarras, Laveyron, St Uze et St Barthelemy de Vals. Elle est équipée d'une serre de séchage solaire de boue. En sortie de serre, les boues partent en épandage agricole

En 2017, la station d'épuration a été exploitée par la SAUR.

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 110 habitants au 31/12/2017 (4 143 au 31/12/2016).

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 151 abonnés au 31/12/2017. (2 083 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés est la suivante :

Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
2 083	2 151	0	2 151	3.16 %

1.5 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	258 068	244 167	- 5.69 %
Abonnés non domestiques	0	0	/
Total des volumes facturés aux abonnés	258 068	244 167	- 5.69 %

1.6 Détail des imports et exports d'effluents

(Données transmises par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche)

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Aucun volume exporté			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
LAVEYRON	43 291	32 726	- 32.28 %
SARRAS	117 221	97 029	- 20.81 %
ST UZE	73 267	69 151	- 5.95 %
ST BARTHELEMY DE VALS	99 098	74 901	- 32.31 %
Total des volumes importés	332 877	273 807	- 21.57 %

1.7 Autorisations de déversements d'effluents industriels

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2017 : 2 (1 au 31/12/2016).

Nous avons 2 conventions, à savoir :

- CAT'INOV
- HOPITAUX DROME NORD

1.8 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de

- 7.59 km de réseau unitaire hors branchements,
- 28.51 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 36.1 km

Le schéma Général d'Assainissement va être lancé prochainement et devra vérifier ces chiffres.

1.9 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service ne gère aucune Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

1.10 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

(Données transmises par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche)

1.10.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	116	128

1.10.2 Quantités de boues évacuées par les ouvrages d'épuration

	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	86	75

2. Tarification de l'assainissement et recette du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables sont les suivants :

	au 01/01/2017	au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0.00 €	0.00 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	1000.00 €	1 500.00 €
Participation aux frais de branchement	Au réel, suivant devis établi par le service	

Tarifs		au 01/01/2017	au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0.00 €	0.00 €
Part proportionnelle		0.74 €	0.74 €
Part de la Communauté de Commune Porte de DrômArdèche (Propriétaire de la STEU)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	5.01 €	4.65 €
Part proportionnelle		0.09 €	0.08 €
Part de la SAUR (Déléguataire de la STEU)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	15.00 €	16.03 €
Part proportionnelle		0.24 €	0.2564 €
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	10.00 %	10.00 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.155 €	0.155 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnées sont les suivantes :

- Décision du Maire n°2017-26 du 21/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et la participation pour le Raccordement au réseau d'Assainissement.
- Délibération du Conseil Communautaire (Communauté de Communes Porte de DrômArdèche : Propriétaire de la STEU) du 14/12/17 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs pour la redevance épuration.

2.2 Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	au 01/01/2017	au 01/01/2018	Variation
Part de la Collectivité			
Part fixe annuelle	0.00 €	0.00 €	/
Part proportionnelle	88.80 €	88.80 €	/
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la Collectivité	88.80 €	88.80 €	/
Part de la Communauté de Commune Porte de DrômArdèche (Propriétaire de la STEU)			
Part fixe annuelle	5.01 €	4.65 €	-7.74 %
Part proportionnelle	10.80 €	9.60 €	-12.50 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au Propriétaire	15.81 €	14.25 €	-10.85 %
Part de la SAUR (Déléataire de la STEU)			
Part fixe annuelle	15.00 €	16.03 €	6.43 %
Part proportionnelle	28.80 €	30.77 €	6.41 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au Déléataire	37.71 €	37.71 €	6.40 %
Taxes et Redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.60 €	18.60 €	/
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	18.60 €	18.60 €	/
Total HT	160.92 €	159.36 €	-0.98 %
TVA si service assujetti (10.00%)	16.09 €	15.94 €	-0.94 %
Total TTC	177.01 €	175.30 €	-0.98 %
Prix TTC au m³	1.48 €	1.46 €	-1.37 %

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle. La facture du 1^{er} semestre est estimative et celle du 2^{ème} semestre est réelle suite au relevé d'index effectué par les agents du Service de l'Eau.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- Part de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche : tarifs fixés par DrômArdèche
- Taxes et Redevances : tarifs fixés par l'Agence de l'Eau

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	187 865.73 €	178 053.07 €	- 5.51 %
<i>dont abonnement</i>	0.00 €	0.00 €	
Redevance eaux usées usage non domestique	0.00 €	0.00 €	
<i>dont abonnement</i>	0.00 €	0.00 €	
Recette pour boues et effluents importés	0.00 €	0.00 €	
Régularisations (+/-)	0.00 €	0.00 €	
Total recette de facturation	187 865.73 €	178 053.07 €	- 5.51 %
Recette de raccordement	1 000.00 €	0.00 €	- 100.00 %
Prime de l'Agence de l'Eau	0.00 €	0.00 €	
Contribution au titre des eaux pluviales	18 786.57 €	17 805.31 €	- 5.51 %
Recettes liées aux travaux	1 816.57 €	3 099.26 €	+ 41.39 %
Contribution exceptionnelle du budget général	0.00 €	0.00 €	
Autres : Frais transport effluents STEU	15 814.94 €	13 814.40 €	- 14.48 %
Total autres recettes	37 418.08 €	34 718.97 €	- 7.77 %
Total recettes	225 283.81 €	212 772.04 €	- 5.88 %

Recettes de la Communauté des Communes Porte de Drômardèche (Propriétaire de la STEU) facturées par la Collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	34 234.76 €	32 319.57 €	- 5.93 %
<i>dont abonnement</i>	11 387.19 €	10 664.77 €	- 6.77 %
Redevance eaux usées usage non domestique	0.00 €	0.00 €	
<i>dont abonnement</i>	0.00 €	0.00 €	
Régularisations (+/-)	0.00 €	0.00 €	
Total recettes	34 234.76 €	32 319.57 €	- 5.93 %

Recettes de la SAUR (Déléataire de la STEU) facturées par la Collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	82 242.33 €	89 065.48 €	- 7.66 %
<i>dont abonnement</i>	30 938.65 €	33 436.95 €	- 7.47 %
Redevance eaux usées usage non domestique	0.00 €	0.00 €	
<i>dont abonnement</i>	0.00 €	0.00 €	
Régularisations (+/-)	0.00 €	0.00 €	
Total recettes	82 242.33 €	89 065.48 €	- 7.66 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 334 157.06 € (341 760.90 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 99.35 % des 2 165 abonnés potentiels.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 81 pour l'exercice 2014 (70 pour 2013).

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	50%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	81

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3 Conformité de la collecte des effluents

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)
 (Données transmises par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité Exercice 2015 0 ou 100	Conformité Exercice 2016 0 ou 100
503 kg de DBO/jour	100	Donnée non fournie par la DREAL (*) à la date d'approbation du rapport

(*)Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents n'est pas connu de nos services (100 en 2016)

3.4 Conformité des équipements de la station de traitement des eaux usées

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)
 (Données transmises par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité Exercice 2015 0 ou 100	Conformité Exercice 2016 0 ou 100
Moyenne sur 2017 : 503 kg de DBO/jour	100	Donnée non fournie par la DREAL (*) à la date d'approbation du rapport

(*)Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des ouvrages d'épuration n'est pas connu de nos services (100 en 2016)

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)
 (Données transmises par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2015	Conformité Exercice 2014 0 ou 100	Conformité Exercice 2015 0 ou 100
Moyenne sur 2017 : 503 kg de DBO/jour	100	Donnée non fournie par la DREAL (*) à la date d'approbation du rapport

(*)Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration n'est pas connu de nos services (100 en 2017).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

(Données transmises par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	7.776
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	67.558
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		73.334

4. Financement des investissements

4.1 Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	285 741.02 €	148 748.68 €
Montants des subventions en €	0.00 €	0.00 €
Autres : Participation des Communes voisines pour des travaux sur canalisation EU	0.00 €	0.00 €
Montants des contributions du budget générales en €	0.00 €	0.00 €

4.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31/12/2017 (montant restant dû en €)		866 909.44 €	822 123.16 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	42 648.95 €	44 791.38 €
	en intérêts	41 726.70 €	39 584.26 €

4.3 Amortissements

Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 114 283.67 € (114 283.67 € en 2016).

4.4 Réalisations 2017

- Mise en séparatif et remplacement conduites Avenue Eugène Buissonnet.

4.5 Projets 2018

- Schéma Général d'Assainissement
- Drain RN 7

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créances et n'en a accordée aucune.

0 € ont été abandonné et/ou versé à un fond de solidarité, soit 0 € / m³ pour l'année 2017 (0 € / m³ en 2016).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs descriptifs des services		Valeur 2016	Valeur 2017
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 143	4 110
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	116	128
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1.48 € / m ³	1.54 € / m ³
Indicateurs de performance		Valeur 2016	Valeur 2017
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97.47 %	99.35 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	81	81
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Donnée non fournie par à la DREAL à la date d'approbation du rapport	Donnée non fournie par à la DREAL à la date d'approbation du rapport
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Donnée non fournie par à la DREAL à la date d'approbation du rapport	Donnée non fournie par à la DREAL à la date d'approbation du rapport
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Donnée non fournie par à la DREAL à la date d'approbation du rapport	Donnée non fournie par à la DREAL à la date d'approbation du rapport
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0

(*) Indice de conformité non communiqué à ce jour par les services de la Police de l'Eau

L'ensemble des documents ayant permis d'établir le présent rapport peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Fait à Saint-Vallier, le 26 septembre 2018

Le Maire,

Jacques CHEVAL



Envoyé en préfecture le 28/09/2018

Reçu en préfecture le 28/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID : 026-212603336-20180926-CM180530_16ASST-CC